

Kigali , le 15 septembre 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
GOUVERNEMENT GENERAL

(C) N° 4542/343

4ème Direction Générale
5ème Direction : MINES

District Minier Nord
du Ruanda-Urundi

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

Réf. n° :

de et à

Annexe :
Bijlage :

H

KIBUNGU

Objet :
Voorwerp :

Relevé carrières



Dossier: R 622

5144 / TF3 / 02 / P
20-9-59

cc

Monsieur l'Administrateur,

Comme l'indique votre lettre
N° 3605/T.F.3 du 15.10.58 , il n'y a ni carrières permanentes
ni carrières provisoires en votre territoire.

Par ailleurs, suite à votre entrevue
au cours de ce mois à Rwinkwavu, j'aimerais que chaque année
vous me donniez approximativement la quantité de briques
fabriquées par les indigènes en votre territoire.

Je me permettrai de vous rappeler la
présente vers la fin du mois de janvier 1960.

L'Ingénieur Chef du District Minier
Nord du Ruanda - Urundi

J. SARTENAER

[Signature]

Kibungu , le 15 octobre 1958.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RUV.M./ RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

N° 8605 / T.F.3/02/D.d.C.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :Objet
Voorwerp :Relevés dépôts
explosifs et carrières.-
-----A Monsieur l'Ingénieur, Chef du District
Minier-Nord du Ruanda-Urundi

à

K I G A L I .-

Monsieur l'Ingénieur,

En réponse à votre lettre n° 4.542/349
du 29 septembre dernier relative à l'objet cité
en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance ce qui suit:

- 1°- Dépôts d'explosifs en dehors des sociétés mi-
nières: Un seul à Kibungu. Poste.-
-capacité: 600 Kgrs.
-gestionnaire: A.T. Kibungu.-
-n'est pas utilisé pour le moment.-
- 2°- Carrière permanente: néant.
- 3°- Carrières provisoires: néant.-

Pour L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, absent,
P.o. L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT Ppal,

M. DIERCKX de CASTERLE.-
b

4^{ème} Direction Générale — Algemene Directie.

(1) N° 4542/349

5^{ème} Direction — Directie. : MINES

District Minier Nord
du Ruanda-Urundi

A Monsieur l'Administrateur de Territoir
de et à

KIBUNGU
=====

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Relevés dépôts
explosifs et carrières

Dossiers: R 643/70
R 622

3504 / TF 3/02 / ATAF

Monsieur l'Administrateur,

En dehors des sociétés minières et colons
miniers, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me
communiquer les renseignements suivants:

1°/ dépôts d'explosifs de votre territoire:

- emplacements en fonction de la carte routière officielle du territoire du Ruanda-Urundi
- capacités des dépôts
- gestionnaires des dépôts

2°/ carrières permanentes (durée supérieure à 1 an)

- emplacements en fonction de la carte routière officielle du territoire du Ruanda-Urundi
- nature des produits extraits (moellons- sable- chaux- argile pour briques- argi- le pour tuiles etc.)
- gestionnaires des carrières permanentes

3°/ carrières provisoires (durée inférieure à 1 an)

mêmes renseignements que pour les carrières permanentes.

Neant

AE

↓

↓

L'Ingénieur Chef du District Minier Nord
du Ruanda - Urundi

J. SARTENAER

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord vermelden nummer en dagtekening.